



Ma demande de chèques vacances

La demande de chèques vacances peut avoir lieu à tout moment de l'année. Elle est soumise à condition de revenus.

Ce que je peux faire avec un chèque vacances :

Je peux acheter un billet de **train**, d'**avion**, de **bateau** ou payer mon **péage**.

Je peux payer ma location de vacances en **hôtel**, en **gîte**, en **camping**...

Je peux payer ma note de **restaurant** ou encore mon menu **Big mac**.

Je peux visiter des **musées**, des **zoos**, aller dans des **parcs** d'attractions...

Je peux aller au **théâtre**, à un **concert**, à l'**opéra**...

Je peux payer la location de mon matériel de sport...



Les prestataires apposent le logo  sur leur vitrine.

Par reflexe, il faut toujours demander s'ils les acceptent avant de payer.

Pour calculer la bonification de l'Etat rendez vous sur : <https://www.ancv.com/lobtenir-dans-la-fonction-publique-detat>

La bonification va jusqu'à 35 % !!

Personnels de l'Education Nationale

Vous êtes :

- agent public civil de l'État ou militaire, en activité ;
- fonctionnaire civil ou militaire retraité régi par le code des pensions civiles et militaires de retraite de l'État ;
- ouvrier d'État retraité ;
- assistant d'éducation, recruté en application de l'article L.916-1 du Code de l'éducation ;
- ayant-cause (veuf, veuve non remarié, orphelin) de l'un des cas mentionnés ci-dessus, titulaire d'une pension de réversion, à condition de ne bénéficier d'aucun revenu d'activité.

Vous pouvez bénéficier du Chèque-Vacances pour vos futurs loisirs et vacances :

- si vous êtes en activité, directement rémunéré sur le budget de l'État, et affecté en France métropolitaine, dans les départements d'Outre-mer ou en Allemagne pour les forces françaises stationnées sur place.
- si vous êtes retraité, que vous ne disposez d'aucun revenu d'activité et que vous êtes imposé en France.

Dans tous ces cas, votre situation est appréciée à la date de la demande.

C'est facile...

La prestation est versée aux agents en fonction de leurs ressources et de leur situation familiale. Elle est basée sur une épargne de l'agent abondée d'une participation de l'Etat pouvant représenter 10 % à 30 % du montant épargné.

Si vous êtes un agent handicapé en activité, vous bénéficiez d'une majoration de la bonification accordée par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Si vous avez moins de 30 ans la bonification de l'Etat représentera 35% du montant épargné.

Calculez en ligne le montant de vos futurs Chèques-Vacances et constituez votre dossier sur :

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr



Pour savoir si vous avez droit aux Chèques-Vacances :

> Vérifiez si votre revenu fiscal de référence (voir avis d'impôt sur le revenu de l'année n-2) ne dépasse pas le montant indiqué sur le barème élaboré par le ministère chargé de la fonction publique.

Faites votre simulation ou demandez votre formulaire :

- sur le site internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : **N°Azur 10 810 892 015**

Pour en savoir plus sur les Chèques-Vacances :

Rendez-vous sur



À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Professionnels de l'Education Nationale, épargnez quelques mois et bénéficiez d'une bonification de l'Etat.

Profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès des 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.

Et avec e-Chèque-Vacances vous pouvez désormais régler vos prestations sur internet.



Nouveau

Une bonification de 35% pour les - de 30 ans



DOCAPOST BPO
BUSINESS PROCESS OUTSOURCING



Qu'est-ce que le Chèque-Vacances ?

- Un titre nominatif favorisant l'accès aux vacances et aux loisirs
- Il est valable 2 ans en plus de son année d'émission. Ainsi, un Chèque-Vacances émis en 2015 est valable jusqu'en décembre 2017. Passé cette date et dans une limite de 3 mois, vous pourrez les échanger via www.ancv.com
- Il peut être utilisé par toute la famille
- Il est accepté par 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs
- Il est utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours vers les pays membres de l'Union européenne
- Nouveauté : il se présente sous la forme de coupures de 10€, 20€, 25€ et 50€



Nouveau
Payez
en ligne

- Découvrez e-Chèque-Vacances : le Chèque-Vacances utilisable exclusivement sur Internet pour régler les prestations de tourisme et de loisirs directement en ligne !
- Il est disponible en coupure de 60€.
- Vous pouvez désormais choisir à votre convenance des Chèques-Vacances et/ou e-Chèques-Vacances.



Où utiliser les Chèques-Vacances ?

170 000 professionnels du tourisme et des loisirs acceptent les Chèques-Vacances

hébergement

> Louez un appartement, choisissez un hôtel ou un club de vacances, réservez un gîte pour un week-end nature...

Pierre et Vacances, Maeva, Belambra, Odalys, Center Parcs, Club Med, Holidays inn, BestWestern, Ibis, Climat de France, Gîtes de France, Clévacances, Interhome, gîtes ruraux, campings et hôtels indépendants...



restauration

> Partagez un restaurant en famille, une pizza entre amis, un diner romantique à deux, grignotez sur le pouce...

Brasseries, pizzerias, cuisine du monde, grandes tables, les restaurants du réseau autoroutier et la plupart des grandes chaînes de restauration...



séjours & transports

> Achetez vos billets d'avion, de train ou de Ferries. Réservez un week-end en Europe, un séjour en bord de mer ou une semaine à la Martinique...

SNCF, Air France, Thomas Cook, FRAM, Look Voyages, Voyages Leclerc, Nouvelles Frontières, Karavel.com, Lastminute.com, Voyage-prive.com,...



culture & découverte

> Découvrez les châteaux de la Loire, évadez-vous au théâtre ou en concert, partagez un spectacle ou découvrez le musée d'Orsay...

Le Chèque-Vacances vous ouvre les portes du patrimoine et du monde des arts : monuments, musées, planétarium, théâtre...



loisirs & détente

> Partez un week-end à Disneyland, une journée au Zoo ou en séjour au ski. Initiez-vous au parapente ou au tennis ...

Les stations de ski françaises, UCPA, les colonies de vacances, les parcs animaliers et d'attractions comme : Futuroscope, Parc Astérix, Waliby, Thoiry, la Mer de Sable, Nausicaa, Disneyland Paris, les bases de plein air et les clubs de sport...
Et de nombreux magasins de sport pour la location : Sport2000, Twinner...



Retrouvez-les directement sur :

> www.ancv.com
Le Guide du Chèque-Vacances

> <http://guide.ancv.com/>

NOUVEAU

Également disponible sur
téléphone portable
et sur tablette



L'ANCV, une entreprise solidaire

Acteur économique et social engagé, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances accomplit depuis plus de 30 ans une mission unique : favoriser le départ en vacances du plus grand nombre.

Pour lutter contre la fracture touristique, l'ANCV émet et promeut le Chèque-Vacances, un dispositif d'aide au départ distribué exclusivement sur la base de critères sociaux aux salariés de toutes les entreprises et aux agents de la fonction publique. Les excédents générés par l'émission des titres sont réinvestis dans des programmes d'aides à la personne dédiés aux publics les plus fragiles (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap...) et dans le financement du patrimoine du tourisme social.

En 2014, l'Agence a ainsi accompagné 10 millions de personnes, bénéficiaires et leurs familles, sur le chemin des vacances. À travers ses différents programmes de solidarité, elle a notamment soutenu le départ de plus de 234 000 personnes en situation de fragilité.



2

/ 2

